

Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 – Décembre 2021

Actualités législatives et réglementaires



UE : Réautorisation de deux pesticides perturbateurs endocriniens au mépris du Green Deal européen

Les États membres de l'UE ont voté en novembre 2021 en faveur de la réautorisation de deux pesticides perturbateurs endocriniens et toxiques pour les abeilles, la flumioxazine et la cyperméthrine. Ce vote est en totale contradiction avec le Green Deal européen, qui veut renforcer le principe de précaution, la protection de la biodiversité et l'élimination progressive des perturbateurs endocriniens.

La Commission donne d'une main pour reprendre de l'autre en publiant une stratégie relative à la protection de la biodiversité (Green Deal) tout en proposant la réautorisation de ces pesticides, qui entraînent l'effondrement des populations d'insectes. La littérature scientifique reconnaît les propriétés de perturbateurs endocriniens de ces deux pesticides ainsi que leur caractère toxique. La [flumioxazine](#) est classée comme toxique pour la reproduction et

hautement toxique pour les espèces aquatiques, avec des effets à long terme. La [cyperméthrine](#) est extrêmement toxique pour les abeilles et la faune en général et l'EFSA a souligné son caractère préoccupant car la réautorisation de la substance conduira inévitablement à un risque inacceptable pour les pollinisateurs, ce qui est contraire à la législation européenne.

Notre partenaire [PAN Europe](#) envisage de saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour contester cette réautorisation, en s'appuyant sur le [règlement d'Aarhus révisé](#) entré en vigueur fin octobre, qui permet aux ONG de l'Union européenne de contester l'autorisation/la réautorisation d'une substance active de pesticide devant la Cour de justice de l'UE. La Commission européenne et les États membres doivent suivre ce que dit la science et ce que dit le droit européen et non ce que prétend le lobby de l'agrochimie.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)